

Réponses aux demandes de suivi du Comité permanent des Peuples autochtones - 1 novembre 2017

Question/Demande #1:

Sénateur Patterson : [...]

« Vous avez mentionné le problème des collectivités du Nunavut qui dépendent du diesel et vous avez parlé du programme que votre ministère entreprend pour mettre en œuvre des projets d'énergie renouvelable dans les collectivités hors réseau, autochtones et nordiques qui délaissent le diesel. »

« Le Nunavut est l'exemple type de dépendance au diesel dans les trois territoires. [...] Il en est totalement dépendant; il n'y a pas de sources énergétiques de remplacement. [...] la tarification du carbone au Nunavut débutera [à la fin de l'année] en vertu du Cadre pancanadien, auquel le Nunavut s'est courageusement engagé à participer. »

« Voici le problème : il devait y avoir une étude mixte sur les contrecoups de cette taxe. Le gouvernement et le premier ministre ont promis qu'il y aurait des mesures d'adaptation pour tenir compte des besoins spéciaux du Nunavut, mais nous n'avons pas vu les résultats de cette étude. »

« Malheureusement, nous dépensons environ un cinquième de notre budget de quelque 2 milliards de dollars en carburant diesel. La tarification du carbone est imminente et elle aura des répercussions énormes sur tous les coûts, y compris celui du logement. »

« J'ai une question à vous poser, Madame la Ministre, [...]. Nous ne connaissons pas les répercussions et tout le monde s'inquiète des incidences que la tarification du carbone aura sur le coût de la vie, qui est déjà très élevé – le plus élevé au Canada –, y compris le coût du logement. »

« [...] Je pense que **le Nunavut devrait être exempté de l'application de cette taxe** – j'appellerai cela le prix – **jusqu'à ce que nous en connaissions les répercussions et que nous ayons progressé dans le développement d'énergies de remplacement.** Le prix du carbone est censé inciter les gens à se tourner vers des sources d'énergie de remplacement, mais nous n'en avons encore aucune au Nunavut, pas plus que nous n'avons de plans à cet égard. [...] »

M^{me} Philpott : [...]

[...] « ... c'est de toute évidence le moment pour un nouveau gouvernement de s'installer en même temps que ces nouveaux mécanismes se mettent en place. »

Certains aspects relèvent de la ministre McKenna. Elle a travaillé sans relâche au sein de notre gouvernement pour diriger le Cadre pancanadien sur les changements climatiques. [...] Il ne fait aucun doute qu'un endroit comme le Nunavut est plus vulnérable que n'importe quel autre endroit au Canada pour ce qui est des

répercussions que cela aura. Il y a maintenant des ressources dans un fonds pour la réduction du carbone qui aidera des endroits comme le Nunavut à mettre en œuvre ces nouvelles technologies. Ce n'est pas un domaine que je connais encore très bien, mais **je serais très heureuse de vous revenir pour parler plus en détail de la façon dont cela se déroulera. J'aimerais également parler directement avec la ministre McKenna de vos préoccupations au sujet des effets que cela aura sur la population du Nunavut.** »

Réponse :

Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Pour ce faire, il étudie avec le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut les répercussions potentielles de la tarification de la pollution au carbone dans les territoires. Pour respecter cet engagement, les fonctionnaires du gouvernement du Canada à Environnement et Changement climatique Canada et au ministère des Finances Canada travaillent avec leurs homologues des territoires, y compris avec les fonctionnaires du Nunavut, pour évaluer les répercussions possibles de la tarification de la pollution au carbone dans chacun de ces territoires.

Ces travaux sont terminés et les résultats de l'analyse ont été communiqués aux territoires. Cette analyse aidera les gouvernements territoriaux à prendre des décisions au sujet de la tarification du carbone. Les fonctionnaires fédéraux (ECCC/Fin) continuent de fournir un soutien technique, au besoin.

Tel que mentionné, la ministre McKenna dirige les travaux réalisés par le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces et les territoires relativement à la tarification de la pollution au carbone. En vertu du Cadre pancanadien, le gouvernement fédéral collabore avec les Inuits à la table sur la croissance propre et les changements climatiques entre les Inuits et le Canada. Cette table vise à échanger de l'information et à harmoniser les programmes et les politiques du gouvernement fédéral avec les besoins des Inuits, notamment les résidents du Nunavut.

Les communautés nordiques sont au premier plan des effets du changement climatique. Tarifier la pollution au carbone n'est que l'une des nombreuses initiatives que prennent le gouvernement fédéral et les territoires pour s'attaquer à cet enjeu. Par exemple, le budget de 2017 prévoit:

- 220 millions de dollars pour diminuer la dépendance au diesel dans les communautés éloignées;
- 53,5 millions de dollars pour poursuivre le programme Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord (programme ARDEC Nord);
- 31 millions de dollars sur cinq ans pour le Nunavut par l'entremise du Fonds du leadership pour économie à faible émission de carbone pour les projets qui permettront de réduire les émissions des bâtiments et de l'industrie, ainsi que

pour d'autres priorités ciblées par le Nunavut qui pourraient comprendre la réduction de la dépendance au diesel.

Une économie durable et à faibles émissions de carbone est nécessaire pour notre prospérité économique, notre santé et notre sécurité, et nous continuerons de travailler ensemble pour atteindre notre objectif de lutter contre le changement climatique tout en favorisant une économie plus propre et plus durable.

Au Nunavut, les représentants du programme ARDEC Nord travaillent en collaboration avec le gouvernement territorial, la Société d'énergie Qulliq et plusieurs collectivités afin de soutenir les projets d'énergie propre et les initiatives de renforcement des capacités. Depuis 2016, le programme ARDEC Nord a financé neuf projets d'énergie propre au Nunavut, y compris des projets d'énergie éolienne et solaire, d'efficacité énergétique et de récupération de la chaleur.

Réponses aux demandes de suivi du Comité permanent des Peuples autochtones - 1 novembre 2017

Question / Demande n° 2

Sénateur Patterson : [...]

« Dans la réponse du gouvernement concernant la Stratégie nationale pour le logement, la société mentionne qu'une des prochaines étapes clés est une conférence sur le logement dans le Nord prévue pour janvier 2018, qui rassemblera des intervenants fédéraux, territoriaux, provinciaux, autochtones et du Nord. »

« Pourriez-vous nous dire si cette conférence est toujours prévue pour janvier 2018? » Les membres du présent comité pourront-ils y participer ou assister comme observateurs? Un résumé des discussions sera-t-il publié par la suite? »

M. Van Dine : [...] « Cette mention précise avait trait à nos collègues de la SCHL qui participent à un comité spécial de recherche technique dans le Nord auquel participent le Conseil national de recherches, nos collègues de Ressources naturelles Canada, notre ministère et nos collègues de Savoir polaire Canada.

« Je crois comprendre que les responsables ont discuté de l'organisation de la conférence et qu'ils entendent se réunir, mais vu que vous le mentionnez ce soir, **nous communiquerons définitivement avec les organisateurs de l'activité pour leur demander s'ils sont sur la bonne voie.** »

« Les participants éventuels à cette conférence incluent des intervenants fédéraux, territoriaux, provinciaux, autochtones et du Nord. Je ne sais pas dans quelle mesure les organisateurs incluront d'autres membres intéressés, notamment des sénateurs, mais **je tenterai de connaître leur intention et de savoir à qui seront envoyées les invitations.** »

« En ce qui concerne les résumés et les médias où ils seront publiés, compte tenu du sujet, je ne serais pas surpris s'ils n'étaient pas publiés. Or, n'étant pas l'organisateur de ce forum, **je poserai la question à savoir dans quelle mesure les documents seront disponibles à la suite du forum.** »

Réponse

La conférence sur le logement dans le Nord sera dirigée par Savoir polaire Canada et aura lieu les 1^{er} et 2 mai 2018. L'objectif de la conférence a été déterminé, et il a été décidé qu'il s'agira d'une plus petite conférence, axée sur les connaissances. La conférence rassemblera des spécialistes des paliers de gouvernement fédéral, territorial et local, des universités, de l'industrie et des sociétés de logement dans le Nord ainsi que des membres des collectivités. La liste de membres du groupe de travail est en cours d'élaboration. La demande de participation ou d'observation d'un représentant du Comité est en considération.

Le but de la conférence est de se concentrer sur les pratiques exemplaires dans le Nord et d'en discuter pour trouver des solutions aux obstacles au logement techniques, sociaux et financiers qui ont été soulevés récemment sur d'autres tribunes et dans les rapports sur le logement dans le Nord. Les recommandations formulées lors de la conférence seront communiquées aux gouvernements, aux sociétés de logement et aux collectivités nordiques, afin d'orienter la prochaine génération de conception de logement et les futures décisions de mise en œuvre.

Question/Demande #3

Sénateur Watt : [...]

Nous avons [APPA] donc recommandé au Ministère de transférer les fonds [du budget 2016] directement aux gens. Merci beaucoup de l'avoir fait. Cette façon de faire a changé beaucoup de choses dans la communauté.

Sauf qu'en le faisant, nous avons créé un petit problème [...]. Parmi les provinces, le gouvernement du Québec était réticent à assumer les travaux de maintenance habituels [des maisons]. Est-ce que la situation a été corrigée? [...]

[...]

Sénateur Dyck : *Sénateur Watt, vous aviez deux questions. Messieurs les ministres, si vous voulez bien répondre.*

M. Duclos : *Merci. Je peux répondre à deux de vos questions. Je demanderai à mes collègues de la SCHL de répondre à la troisième.*

[...]

[...] au sujet de ce que vous avez dit concernant la décision, prise à la lumière des commentaires reçus de votre groupe [APPA], consistant à transférer les fonds directement au Nunavik, et qui a suscité un peu d'anxiété de la part du Québec. Il y a eu une discussion importante –

Sénateur Watt : *Est-ce que la situation a été corrigée? C'était ça, ma question.*

M. Duclos : *C'est pourquoi je me tourne vers mes collègues de la SCHL, qui sont bien au fait du dossier.*

M. MacArthur : *Il faudra que je vous revienne plus tard. Nous savons qu'il y a eu un problème dans les Territoires du Nord-Ouest, et qu'il a été réglé. Il faudra que je discute avec la SHQ et que je vous revienne plus tard.*

Sénateur Watt : *Donc il est possible que la situation n'ait pas été corrigée?*

M. MacArthur : *Je ne suis pas certain. Je ne veux rien présumer.*

Réponse :

Au titre du Budget de 2016, SAC a versé 80 millions de dollars, sur deux ans, directement aux gouvernements et aux organisations des revendications territoriales des Inuits pour le logement dans les régions inuites du Nunavik, du Nunatsiavut et de l'Inuvialuit. Les autorisations et les mécanismes de financement utilisés accordent un maximum de souplesse, de pouvoirs et d'autonomie pour répondre aux besoins régionaux en matière de logement.

Le financement issu du Budget de 2016 n'est pas lié aux obligations découlant des accords sur les revendications territoriales des Inuits. Les fonds sont versés en appui à l'objectif de politique sociale du gouvernement du Canada qui vise à doter les collectivités autochtones d'infrastructures comparables à celles dont jouissent les autres Canadiens pour assurer la santé, la sécurité et la prospérité des collectivités autochtones ainsi que leur pleine participation au développement politique, social et économique du Canada.

Au Nunavik, une somme de 50 millions de dollars sur deux ans a été versée directement à la Société Makivik, qui a alors construit 144 logements sociaux. La Société Makivik a demandé au gouvernement du Québec de conclure une entente sur le partage des coûts de fonctionnement et entretien pour ces nouveaux logements, similaire aux ententes conclues au titre de l'Entente sur le logement au Nunavik (laquelle découle d'un engagement pris dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois). Dans le cadre de l'Entente, le Canada assume les frais de construction tandis que le Québec assume les frais de fonctionnement et entretien des logements. Comme les investissements du Budget de 2016 sortent du cadre de l'Entente sur le logement au Nunavik, le Québec n'a pas d'obligation légale de conclure une entente sur les frais de fonctionnement et entretien.

SAC, avec l'appui de SCHL, collabore avec le gouvernement du Québec et la Société Makivik afin d'aider les parties à trouver une solution mutuellement acceptable ainsi qu'à définir des options à long terme pour assurer la viabilité du parc de logements au Nunavik. Des discussions sont en cours. Il a été proposé de créer un comité (gouvernement du Canada, gouvernement du Québec, Office municipal d'habitation Kativik et Société Makivik) qui se penchera sur les questions comme les rôles et les responsabilités des parties ainsi que les besoins et la viabilité du parc de logement à long terme afin que les investissements actuels et futurs produisent des résultats optimaux pour les résidents du Nunavik.